

DÉPARTEMENT

ISÈRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE SASSENAGE

N° D'ORDRE

05/2024

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration du 9 Avril 2024

Objet :

**COMPTE DE GESTION
2023**

Présents :

Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Nathaly TAVERNIER, Hajera TURKI, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Dominique REDON Membre Qualifié, Cécile COIGNÉ, Annie SUAU-BOURDIS, Françoise DAVID, Membres Nommés.

Absents :

Michel VENDRA Président du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Mylène GOURGAND Conseillère Municipale, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés.

Pouvoirs : Marie-Frédérique DI RAFFAELE a donné pouvoir à Nathaly TAVERNIER, Mylène GOURGAND a donné pouvoir à Isabelle DEFAY

Date convocation : 29 Mars 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 10

Le rapporteur :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2311-1 et suivants, L2321-1 et suivants, L2331-1 et suivants, R2311-1 et suivants, R2321-1 et suivants, R2331-1 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes, les bordereaux de mandats et les bordereaux de titres de recettes ;

CONSIDERANT le compte de gestion du Trésorier de Fontaine accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT qu'il a été vérifié que le Trésorier de Fontaine a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de sortie de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que toutes les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats.

CONSIDERANT :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives. ;

PROPOSE au Conseil d'Administration :

- De déclarer que le compte de gestion de l'exercice 2023, dressé par la Trésorerie de Fontaine au titre de la comptabilité du Budget Principal du CCAS de Sassenage, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- D'approuver le compte de gestion de 2023 dressé par la Trésorerie de Fontaine au titre de la comptabilité du Budget Principal du CCAS de Sassenage.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et vote, à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECLARE et APPROUVE la délibération n°05/2024 relative à la présentation du Compte de Gestion 2023.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 15 Avril 2024

La Vice-Présidente du CCAS,

Nathalie LEVRAT

